

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.05.2026

Numéro de version 1

Révision: 18.05.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** Easy GARD

· **Code du produit:** c.p. 714

· **UFI:** PTQ5-40Y1-R00F-MAFT

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Étape du cycle de vie

IS Utilisation sur sites industriels

PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· **Catégorie du produit** PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

· Catégorie de processus

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

· **Emploi de la substance / de la préparation** Détergent sanitaire

· Utilisations déconseillées

Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées, y compris son utilisation en combinaison avec tout autre produit.

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Tecnogas S.r.l.

Via Marco Polo, 33 - 35020 Albignasego (PD) - Italy

Tel: +39 049 8625910

www.tecnogas.net - info@tecnogas.net

· **Service chargé des renseignements:** info@tecnogas.net

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Tecnogas S.r.l. - Tel: +39 049 8625910

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



GHS07

STOT SE 3

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.05.2026

Numéro de version 1

Révision: 18.05.2026

Nom du produit: Easy GARD

(suite de la page 1)

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07 GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
2-aminoéthanol
chlorure de didécyltriméthylammonium
- **Mentions de danger**
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P261 Éviter de respirer les poussières.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P391 Recueillir le produit répandu.
- 2.3 Autres dangers
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 7173-51-5 EINECS: 230-525-2 Numéro index: 612-131-00-6 Reg.nr.: 01-2119945987-15-0000 01-2119945987-15-xxxx	chlorure de didécyltriméthylammonium ☠ Acute Tox. 3, H301; ☠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ☠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 2, H411	5-15%
CAS: 141-43-5 EINECS: 205-483-3 Numéro index: 603-030-00-8 Reg.nr.: 01-2119486455-28-xxxx	2-aminoéthanol ☠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412 Limite de concentration spécifique: STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	5-15%
CAS: 584-08-7 EINECS: 209-529-3 Reg.nr.: 01-2119532646-36-xxxx	carbonate de potassium ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	2-5%
CAS: 164462-16-2 ELINCS: 423-270-5 Reg.nr.: 01-0000016977-53-xxxx	N,N-Bis(carboxyméthyl)-DL-alanine trisodium salt ☠ Met. Corr.1, H290	2-5%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.05.2026

Numéro de version 1

Révision: 18.05.2026

Nom du produit: Easy GARD

(suite de la page 2)

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les sauveteurs doivent porter l'équipement de protection décrit à la section 8.2 de la présente fiche des données de sécurité.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NO_x)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.05.2026

Numéro de version 1

Révision: 18.05.2026

Nom du produit: Easy GARD

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
 Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

141-43-5 2-aminoéthanol

VLEP	Valeur momentanée: 7,6 mg/m ³ , 3 ppm
	Valeur à long terme: 2,5 mg/m ³ , 1 ppm
	risque de pénétration percutanée

· DNEL

7173-51-5 chlorure de didécyldiméthylammonium

Dermique	Long term, systemic effects	8,6 mg/kg bw/day (professional workers)
Inhalatoire	Long term, systemic effects	18,2 mg/m ³ (professional workers)

141-43-5 2-aminoéthanol

Oral	Long term, systemic effects	1,5 mg/kg (general population)
Dermique	Long term, systemic effects	1,5 mg/kg (general population)
		3 mg/kg (professional workers)
Inhalatoire	Long term, local effects	0,28 mg/m ³ (general population)
		0,51 mg/m ³ (professional workers)
		Long term, systemic effects
		1 mg/m ³ (professional workers)

584-08-7 carbonate de potassium

Dermique	Long term, local effects	8 mg/cm ² (general population)
		16 mg/cm ² (professional workers)
Inhalatoire	Long term, local effects	10 mg/m ³ (general population)
		10 mg/m ³ (professional workers)

· PNEC

7173-51-5 chlorure de didécyldiméthylammonium

PNEC	61,86 mg/kg (fresh water sediments)
	6,186 mg/kg (marine water sediments)
	1,4 mg/kg (soil)
PNEC	0,0011 mg/l (freshwater)
	0,00011 mg/l (intermittent releases)
	0,0002 mg/l (marine water)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.05.2026

Numéro de version 1

Révision: 18.05.2026

Nom du produit: Easy GARD

(suite de la page 4)

	0,14 mg/l (sewage treatment plant)
141-43-5 2-aminoéthanol	
PNEC	0,357 mg/kg (fresh water sediments)
	0,0357 mg/kg (marine water sediments)
	1,29 mg/kg (soil)
PNEC	0,07 mg/l (freshwater)
	0,028 mg/l (intermittent releases)
	0,007 mg/l (marine water)
	100 mg/l (sewage treatment plant)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Utiliser seulement des gants de protection contre les agents chimiques avec marquage EN 374.

· **Matériau des gants**

Gants en néoprène

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,2$ mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants** Valeur pour la perméabilité: taux 2 / 3

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques (EN 166)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Incolore

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

> 100 °C

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **Inférieure:**

Non déterminé.

· **Supérieure:**

Non déterminé.

· **Point d'éclair**

Non applicable.

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.05.2026

Numéro de version 1

Révision: 18.05.2026

Nom du produit: Easy GARD

(suite de la page 5)

· pH à 20 °C	12,4 - 13,4
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Soluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1.030 - 1.080 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	0,0 %
· VOC (CE)	0,0 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Forte réaction exothermique aux acides.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:
Métaux légers (aluminium) et leurs alliages.
Éviter le contact avec les acides et les oxydants.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.05.2026

Numéro de version 1

Révision: 18.05.2026

Nom du produit: Easy GARD

(suite de la page 6)

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pour la décomposition thermique ou en cas d'incendie, des gaz et des vapeurs potentiellement dangereux pour la santé peuvent être libérés.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes nitriques (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	2.888 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>21,7 mg/l (rat)

7173-51-5 chlorure de didécylidiméthylammonium

Oral	LD50	238 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.342 mg/kg (lapin)

141-43-5 2-aminoéthanol

Oral	LD50	1.089 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.504 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>1,3 mg/l (rat)

584-08-7 carbonate de potassium

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique:
7173-51-5 chlorure de didécylidiméthylammonium

EC50/48 h	0,0062 mg/kg (daphnia)
EC50/72 h	0,0026 mg/kg (algae)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.05.2026

Numéro de version 1

Révision: 18.05.2026

Nom du produit: Easy GARD

(suite de la page 7)

141-43-5 2-aminoéthanol

EC50/48 h | 65 mg/kg (daphnia)

EC50/72 h | 2,8 mg/kg (algae)

584-08-7 carbonate de potassium

EC50/48 h | 200 mg/kg (daphnia)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

Les substances détergentes contenues dans le produit correspondent à la législation sur la performance environnementale des détergents et des détersifs et sont biodégradables.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne s'accumule pas significativement dans les organismes.· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**· **Autres indications écologiques:**· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**

Ne pas jeter le produit et ses emballages dans l'environnement. Ne pas le vider dans les égouts. Procéder au recyclage du produit. Lorsque le recyclage n'est pas possible, l'éliminer auprès d'une entreprise autorisée conformément aux lois locales ou nationales. L'attribution du code de déchets est à la charge de l'utilisateur après avoir déterminé les propriétés du déchet et le processus qui l'a généré, et après en avoir discuté avec les autorités responsables de l'élimination des déchets.

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:**

Vider les récipients avant l'élimination. Ne pas réutiliser les récipients vides. Confier les récipients vides destinés au recyclage ou à l'élimination à une entreprise autorisée conformément aux lois locales ou nationales.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**· **ADR, IMDG, IATA**

UNI719

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· **ADR**

1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (chlorure de didécylidiméthylammonium, ETHANOLAMINE), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· **IMDG**

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (didecylidiméthylammonium chloride, ETHANOLAMINE), MARINE POLLUTANT

· **IATA**

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (didecylidiméthylammonium chloride, ETHANOLAMINE)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.05.2026

Numéro de version 1

Révision: 18.05.2026

Nom du produit: Easy GARD

(suite de la page 8)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, IMDG**



· **Classe** 8 Matières corrosives.
 · **Étiquette** 8

· **IATA**



· **Class** 8 Matières corrosives.
 · **Label** 8

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** III

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : chlorure de didécylidiméthylammonium

· **Marine Pollutant:** Non
 · **Marquage spécial (ADR):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières corrosives.

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 80
 · **No EMS:** F-A,S-B
 · **Segregation groups** (SGG18) Alkalis
 · **Stowage Category** A
 · **Segregation Code** SG22 Stow "away from" ammonium salts
 SG35 Stow "separated from" SGG1-acids

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)** 5L
 · **Quantités exceptées (EQ)** Code: E1
 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
 · **Catégorie de transport** 2
 · **Code de restriction en tunnels** E

· **IMDG**

· **Limited quantities (LQ)** 5L
 · **Excepted quantities (EQ)** Code: E1
 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
 Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.05.2026

Numéro de version 1

Révision: 18.05.2026

Nom du produit: Easy GARD

(suite de la page 9)

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: | UN 1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM, ETHANOLAMINE), 8, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT |
|--|---|

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Fiche des données de sécurité rédigée conformément au règlement 1907/2006/CE Article 31, Règlement (UE) n° 878/2020 et ses modifications ultérieures.

- **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

agents de surface cationiques, agents de surface non ioniques	≥5 - <15%
---	-----------

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Aucune évaluation de la sécurité chimique sur le mélange n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

Texte intégral des indications de danger (H) citées à la section 3

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.05.2026

Numéro de version 1

Révision: 18.05.2026

Nom du produit: Easy GARD

(suite de la page 10)

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Tel que prescrit par l'art. 9 du Règ. 1272/2008 / CE, la classification de ce mélange est basée sur la méthode de calcul résultant des données de chacune des substances contenues et des données expérimentales de ce mélange lorsqu'elles sont disponibles (consultables aux sections 9, 11 et 12 du présent document).

Procédure utilisée pour la classification du mélange

Skin Corr. 1B, H314 - Méthode de calcul

Eye Dam. 1, H318 - Méthode de calcul

STOT SE 3, H335 - Méthode de calcul

Aquatic Acute 1, H400 - Méthode de calcul

Aquatic Chronic 3, H412 - Méthode de calcul

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**